

Les avantages tirés ne valent pas les milliards engagés, selon les Sages, qui soulignent la motivation « politique » de l'opération

Pourquoi la Cour des comptes cible la renationalisation d'EDF

Tout ça pour ça

Annoncé à l'été 2022, achevé l'année suivante, le passage de 83,7 % à 100 % de l'Etat au capital de l'entreprise a coûté 9,7 milliards d'euros.

Muriel Motte

AU MOINS, c'est clair. « La détention de la totalité du capital d'EDF n'était pas nécessaire pour assurer la défense des intérêts nationaux et garantir la souveraineté et l'indépendance énergétiques de la France car l'Etat exerçait déjà un haut niveau de contrôle sur la société (83,7% des parts) », conclut la Cour des comptes dans son rapport de 60 pages consacré à « la prise de contrôle à 100% d'EDF par l'Etat ».

Annoncée par le gouvernement Borne à l'été 2022, bouclée l'année suivante, l'opération a pourtant coûté près de 10 milliards d'euros (9,7 milliards) aux caisses publiques, c'est « la plus importante opération conduite par l'Agence des participations de l'Etat (APE) depuis sa création en 2004 », souligne la Cour. Qui pointe dans cette renationalisation totale « une décision politique, au-delà des justifications techniques avancées ».

A l'époque, l'énergéticien est très affaibli par la chute de sa production nucléaire, affectée par un problème inédit de corrosion sous contrainte sur une série de réacteurs. La confiance dans son modèle économique faiblit. Ses pertes records (18 milliards d'euros en 2022) fragilisent son bilan, et font chuter l'action. Elles hypothèquent aussi l'ambitieuse relance de l'atome tout juste annoncée par Emmanuel Macron.

La Cour admet que sortir les actionnaires minoritaires peut simplifier l'engagement d'EDF dans les projets à très long terme, difficilement compatibles avec les attentes à court terme des marchés. Mais « par construction », cette opération de rachat de tous les titres n'a pas apporté de financements directs supplémentaires à l'entre-

prise », pointent les magistrats. D'ailleurs les modalités du financement public du groupe restent à préciser, insistent-ils.

Surcoût. En revanche, l'effort financier pour l'Etat a été d'autant plus lourd « qu'il est intervenu dans un contexte de forte dégradation des finances publiques. » La France déploie alors à grands frais son bouclier énergétique. Pour Bercy, il ne s'agit pas seulement d'acquérir les actions en circulation : le coût de l'opération a été renchéri par l'augmentation de capital de 3,2 milliards réalisée par EDF en mars 2022, trois mois seulement avant l'annonce de sa prise de contrôle à 100%. « L'Etat a dû racheter aux minoritaires, à un prix nettement supérieur, les nouvelles actions qu'ils avaient acquises à l'occasion de cette augmentation de capital, ce qui a occasionné un surcoût budgétaire de 454 millions d'euros », précise le rapport.

In fine, derrière tous ces milliards dépensés, l'enquête de la Cour « n'a pas permis d'établir les avantages réels retirés par l'Etat de sa montée au capital d'EDF au regard de l'ampleur des moyens financiers mobilisés. » Par ailleurs, des chantiers sont toujours ouverts : la politique de dividendes que l'Etat appliquera à l'entreprise doit être précisée. La gouvernance de l'entreprise reste à clarifier, de même que la position de l'Etat qui « demeure confronté à des contradictions entre ses rôles d'actionnaire et de régulateur du marché de l'électricité »...

Trois ans après cette renationalisation, la Cour émet une seule recommandation à l'intention de l'APE : préciser, d'ici la communication sur les comptes de l'exercice 2026, la politique de dividendes que l'Etat appliquera à EDF, afin de renforcer la visibilité sur la trajectoire financière du groupe. Le président de l'APE, Alexis Zajdenweber, n'est pas d'accord. « Comme l'ont montré ces dernières années, l'Etat actionnaire est agile et adapte le prélèvement de dividendes à la santé financière du groupe », a-t-il répondu.

@murielmotte 